

Fiche pratique ODYSSEE

Président de sections du CNU : traitement des demandes de dispense

1. Connectez-vous à ODYSSEE, via un navigateurs FIREFOX ou CHROME.

Une fois vos codes de connexion saisis, vous devez sélectionner « espace instance nationale » dans le bandeau en haut de la page pour accéder à votre compte de membre du CNU.

2. Examen des dispenses de diplômes

Une fois connecté, vous devez choisir « procédures », « qualification », « Examen des dispenses ».

Rappel du processus de traitement des demandes de dispense de diplôme de la part d'un candidat à la qualification présentant un diplôme délivré dans un autre pays que la France par la section du CNU :

- si la section considère le diplôme comme équivalent au diplôme demandé (doctorat ou HDR), vous devez cocher la case « accordée » quel que soit la qualité du dossier de demande de qualification (il pourra être qualifié ou non);

- si la section refuse la dispense de diplôme à un candidat, vous devez cocher la case : « refusée ». Le dossier du candidat sera déclaré « irrecevable ». Le candidat pourra télécharger un courrier lui signifiant l'irrecevabilité de son dossier depuis l'application.

L'examen des dispenses de diplôme doit donc précéder l'examen de la demande de qualification et la saisie des dispenses précéder la saisie du résultat des demandes de qualification.

Sur la page des demandes de dispense, vous pouvez filtrer les demandes par corps

3. Dispense accordée

Vous avez la possibilité d'accepter toutes les dispenses en cliquant sur le bouton « Accorder à tous ». Vous pourrez toujours revenir sur une demande de dispense pour modifier la décision. La modification des décisions de dispense est possible jusqu'à la date de publication des résultats par l'AC

En cliquant sur les trois points au bout de la ligne du candidat, vous pourrez consulter l'examen de la demande de dispense :

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ODYSSEE
Des personnels de l'enseignement supérieur

Espace Instance nationale

Notifications

Mon profil

FR

Accueil Paramétrage **Procédures** Espace personnel

Information - environnement recette

Accueil > Procédures > Qualification > Examen des dispenses

Qualification

Examen des dispenses

Désignation des rapporteurs

Examen des demandes

Saisie des résultats

Indicateurs de campagne de qualification

Examen des dispenses de diplômes

L'examen des dispenses de diplômes doit être effectué avant la saisie des résultats afin de tenir compte des refus. Vous devrez saisir d'abord les dispenses pour pouvoir ensuite saisir les résultats. L'examen des dispenses peut être effectué corps par corps.

1 demande(s) de dispense(s) de diplôme(s)

Rechercher une demande
Recherche par nom de candidat

Rechercher une demande

Filtre(s)

Corps

Tous les corps

Accorder à tous

Identifiant	Identité	Corps	Décision	
2362437402722	Mme CANNELE Anne	PR	☒ Accordée ☐ Refusée	...

1 ligne(s) 5 lignes par page

Consulter l'examen de la demande

En allant sur consulter l'examen de la demande, vous pouvez téléverser les rapports des rapporteurs sur la demande de qualification.

La saisie de résultats de qualification se fait normalement depuis l'item « saisie des résultats » mais si vous ne l'aviez pas fait, par exemple, en cas de changement de décision quant à la demande de dispense de diplôme, vous pouvez également saisir le résultat de sa demande de qualification depuis la même page.

Demande de qualification - Mme CANNELE Anne

Vous trouverez ci-dessous les différents éléments de la demande de qualification

**Dispense de diplôme accordée par l'instance nationale**
Date de la décision : 26/11/2025

Mme CANNELE Anne

Type de diplôme : Diplôme étranger équivalent à une habilitation à diriger des recherches

Titre ou sujet de diplôme : DF

Corps : PROFESSEUR DES UNIVERSITES

Section : 08 - Langues et littératures anciennes

Directeur : Mme CXC XSSCV

Garant HDR :

[Consulter la fiche candidat](#)

[Consulter la demande →](#)

Exporter la demande

 Exporter

Rapporteur n°1 : Mme NOMMAR15257 PRENOM15257

[Téléverser](#)

Rapporteur n°2 : M. RABELAIS FRANCOIS

[Télécharger Rapport_Qualification_2_SurCANNELE_DeRABELAIS.pdf](#)

PDF - 2773 Ko

[Supprimer](#)

Saisie du résultat

Sauf mention "(optionnel)" dans le libellé, tous les champs sont obligatoires

Décision sur la demande (optionnel)

Sélectionner

Qualifié

Non qualifié

Hors section

[Revenir à la liste des demandes](#)

1. Dispense refusée

Si le diplôme fourni ne répond pas aux critères du diplôme requis et que la section a refusé la dispense, vous devez sélectionner « refusée ».



MINISTÈRE
CHARGE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

ODYSSÉE

Des personnels de l'enseignement supérieur

Espace Instance nationale

Notifications

Mon profil

FR

Accueil

Paramétrage

Procédures

Espace personnel

Information - environnement recette

Accueil

Procédures

Qualification

Examen des dispenses

Qualification

Examen des dispenses

Désignation des rapporteurs

Examen des demandes

Saisie des résultats

Indicateurs de campagne de qualification

Examen des dispenses de diplômes

L'examen des dispenses de diplômes doit être effectué avant la saisie des résultats afin de tenir compte des refus. Vous devrez saisir d'abord les dispenses pour pouvoir ensuite saisir les résultats. L'examen des dispenses peut être effectué corps par corps.

1 demande(s) de dispense(s) de diplôme(s)

Rechercher une demande

Recherche par nom de candidat

Rechercher une demande

Filtre(s)

Accorder à tous

Identifiant	Identité	Corps	Décision	
2362437402722	Mme CANNELE Anne	PR	☐ Accordée ☒ Refusée	...

1 ligne(s)

5 lignes par page

1

Consulter l'examen de la demande

Haut de page

La lettre d'irrecevabilité consécutive à ce refus de dispense sera fournie à l'intéressé après la publication des résultats de la section par l'administration centrale. Ainsi, il vous sera possible de revenir sur un refus de dispense lors de la phase d'examen des dossiers de qualification lors de la réunion plénière dans l'écran d'examen des dispenses.